

**DOSSIER : N° DP 062 491 26**

Déposé le : 28/02/2026

Affiché en mairie le :

Complet le : 03/02/2026

Demandeur(s) : Monsieur Michel MEUNIER

Demeurant : [REDACTED]

Adresse des travaux : 09 Résidence la Guennerie à
LAVENTIE (62840)

Référence(s) cadastrale(s) : A n°1421

Nature des travaux : remplacement de la haie
végétale par une clôture rigide*Année 2026 n°57 Arrêté*

ARRÊTÉ

De non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de LAVENTIE

Le Maire de la Commune de LAVENTIE

Vu la déclaration préalable présentée le 28/02/2026 par Monsieur Michel MEUNIER

Vu les pièces complémentaires reçues le 03/03/2026 ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un projet de remplacement de la haie végétale par une clôture rigide
- sur un terrain situé : 09 Résidence la Guennerie à LAVENTIE (62840) ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/09/2016, modifié le 07/12/2017 et le 12/07/2023,

ARRÊTE

Article 1

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **non-opposition**.

LAVENTIE, le 03 Mars 2026

Le Maire, de Laventie,

Jean-Philippe Boonaert

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général
des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr